

Directive du chancelier Konrad Adenauer aux membres du gouvernement allemand (19 janvier 1956)

Légende: Le 19 janvier 1956, le chancelier allemand Konrad Adenauer adresse aux membres de son gouvernement une directive sur la politique européenne de la République fédérale d'Allemagne (RFA).

Source: Aussenpolitik der Bundesrepublik Deutschland. Dokumente von 1949-1989, Vom Kalten Krieg zum Frieden in Europa. Bonn: Auswärtiges Amt, [s.d.]. ISBN 3-87959-438-4.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/directive_du_chancelier_konrad_adenauer_aux_membres_du_gouvernement_allemand_19_janvier_1956-fr-b763087b-2c4c-407e-99d9-9baf7de1f904.html



Date de dernière mise à jour: 06/07/2016

Directive du chancelier Konrad Adenauer aux membres du gouvernement allemand (19 janvier 1956)

[...]

Les hommes d'État déterminants de l'Ouest considèrent cette intégration européenne comme essentielle pour l'évolution, comme l'ont en particulier montré mes discussions avec Pinay et Spaak et des déclarations politiques américaines très précises. Cette conception est incontestablement juste. Si l'intégration réussit, nous pouvons jeter le poids d'une Europe unie dans la balance, en tant que nouveau moment essentiel, lors des négociations tant sur la sécurité que sur la réunification. À l'inverse, il ne faut pas s'attendre à des concessions sérieuses de la part de l'Union soviétique, tant que la division de l'Europe lui donne l'espoir de tirer l'un ou l'autre État vers elle, de briser ainsi la cohésion de l'Ouest et de faire progressivement entrer l'Europe dans son système de satellites. En outre, le règlement durable de nos relations avec la France n'est possible que sur la voie de l'intégration européenne. Si l'intégration devait échouer à cause de notre répugnance ou de nos hésitations, les conséquences en seraient incalculables.

On en déduit la ligne directrice de notre politique selon laquelle nous devons appliquer résolument et telle quelle la décision de Messine. [...]

Les points suivants, en particulier, sont d'application pour la mise en oeuvre du programme de Messine:

1. Il faut promouvoir l'intégration, d'abord chez les Six, par toutes les méthodes envisagées, donc tant sur le plan de l'intégration globale (horizontale) que relativement à l'intégration partielle adéquate (verticale).
2. En même temps, il faut d'emblée tenter de créer, dans la mesure du possible, des institutions communes adaptées, afin de construire un lien solide entre les Six dans le sens du grand objectif politique.
3. Les délibérations assez positives sur la création d'un marché européen commun – c'est-à-dire un marché qui ressemble à un marché intérieur – doivent être menées à terme avec insistance. À cette occasion, il faut constituer des organes européens avec des compétences de décision, afin de garantir le fonctionnement dudit marché et promouvoir en même temps le développement politique.
4. Dans l'esprit du Marché commun, il faut aussi tendre vers une véritable intégration des Six dans le domaine des transports. Cela s'applique en particulier à l'aviation; un rejet ou un retard de principe des projets d'intégration pour la production, l'approvisionnement et la gestion d'entreprise dans ce secteur est politiquement injustifiable.
5. Il en est de même pour l'énergie, notamment l'énergie nucléaire. C'est une nécessité politique absolue que de ne plus laisser aucun doute sur le fait que nous maintenons nos déclarations de Messine, à savoir qu'il faut créer une communauté européenne de l'énergie atomique avec des compétences de décision, des organes communs, des instruments financiers communs et d'autres instruments d'application communs. Comme ils l'ont officiellement déclaré, les États-Unis considèrent une communauté européenne de l'énergie nucléaire, qui, contrairement à l'OECE, a des droits et des responsabilités propres, comme un moment décisif dans l'évolution politique. Ils sont prêts à soutenir avec force une telle communauté de l'énergie atomique.

Par ailleurs, le monde entier considère que l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques est pratiquement indissociable de la possibilité de fabriquer des bombes atomiques. La tentative de l'Allemagne de réglementer l'énergie nucléaire uniquement au niveau national serait par conséquent vue d'un très mauvais oeil à l'étranger. En particulier, même si l'Allemagne ne doit évidemment pas être discriminée et même si la recherche et l'industrie allemandes doivent avoir le plus grand champ libre possible, nous ne pouvons pas rejeter une réglementation européenne commune de certaines substances, si elle est nécessaire pour des raisons de sécurité.

Je vous prie de considérer ce qui précède comme les lignes directrices de la politique du gouvernement

fédéral (art. 65 de la loi fondamentale) et de vous y conformer.

signé Adenauer